

HORAIRE DE LA JOURNÉE

Les camps de jour se déroulent de 9 h à 15 h 30. Si vous avez besoin d'encadrement pour votre enfant à l'extérieur de ces heures, vous devez l'inscrire au service de garde. Un rassemblement se fait à 9 h pour le début du camp de jour.

SERVICE DE GARDE

Le service de garde **régulier** se déroule de 7 h 30 à 9 h et de 15 h 30 à 17 h.

Le service de garde **prolongé** sera disponible de 7 h à 9 h et de 15 h 30 à 18 h.

Aucune surveillance n'est assurée avant 7 h et après 18 h.

Des frais de 5 \$ par tranche de 15 minutes de retard sont exigés des parents venant récupérer leur enfant après les heures pour lesquelles ils ont payé (régulier ou prolongé).

Déroulement du service de garde – Favoriser le jeu libre

Le jeu libre est favorisé lors du service de garde afin que les enfants puissent s'amuser sans contraintes. Les enfants peuvent apporter un jouet de la maison qui entre dans un sac de type *Ziploc*, par exemple un jeu de cartes, un livre ou une petite voiture.

DÎNER

Le dîner est supervisé en tout temps par le personnel d'animation.

Les repas ne sont pas fournis. Il faut donc prévoir un repas froid et un bloc réfrigérant, car il n'y a pas de réfrigérateurs ni de fours à micro-ondes sur les sites des camps de jour.

En raison des intolérances et des allergies alimentaires, le partage de nourriture entre les enfants est formellement interdit. Votre enfant ne doit apporter aucune collation et aucun repas pouvant contenir des noix et des arachides.

Veuillez noter que les contenants en verre sont également interdits.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Un formulaire de résiliation de contrat devra être dûment rempli et transmis au secrétariat du Centre Multi Loisirs Sherbrooke. Ce formulaire est disponible sur notre site Internet dans la section « Programmation, Camps de jour ».

Aucun remboursement n'est fait en argent comptant. Les remboursements seront effectués par chèque dans un délai de 10 jours ouvrables.

MESURES DISCIPLINAIRES

Dans le cas où la conduite d'un enfant serait jugée inacceptable (actes graves, violence physique, violence verbale et autres comportements jugés inadmissibles), les organisateurs des camps de jour seront dans l'obligation d'appliquer des mesures disciplinaires. Les étapes suivantes seront suivies par les animateurs lors de situations jugées inacceptables :

1^{er} avertissement

Discussion entre l'enfant et l'animateur afin de trouver une solution au problème et une conséquence en lien avec la gravité du geste posé.

2^e avertissement

Discussion entre l'enfant, l'animateur et l'intervenant afin de revoir la solution et identifier une conséquence. Ensuite, une communication est envoyée aux parents pour les informer de la situation et leur signaler qu'il s'agit du 2^e avertissement.

3^e avertissement

Discussion entre l'enfant, l'intervenant et le coordonnateur estival afin de signer un contrat de bon comportement. La conséquence finale sera expliquée à l'enfant (voir 4^e avertissement). Un appel est fait aux parents pour discuter de la situation.

4^e avertissement

L'enfant est suspendu du camp de jour pour la journée et la suivante. Les parents devront venir chercher leur enfant dans le plus bref délai possible. Une rencontre avec l'enfant, l'intervenant, le coordonnateur estival et les parents de l'enfant est requise avant la réintégration de l'enfant à son groupe.

CHANDAIL OFFICIEL DU CAMP

Chaque enfant doit toujours avoir son chandail officiel du camp dans son sac à dos. Le port du chandail sera obligatoire lors de chaque sortie du site habituel ainsi que lors des sorties à la carte. Ainsi, la personne chargée de la sécurité de votre enfant pourra repérer celui-ci facilement, et ce, en tout temps.



**CENTRE
MULTI LOISIRS**
SHERBROOKE



GUIDE DES PARENTS
Camps de jour – Été 2023



L'été, c'est fait pour jouer!

Les camps de jour sont faits pour s'amuser, se faire de nouveaux amis et découvrir des activités qui sortent de l'ordinaire. Les enfants jouent, bricolent, apprennent et forgent de beaux souvenirs; ils l'ont bien mérité après dix mois sur les bancs d'école. Terminé les devoirs, ici la règle d'or est de s'amuser!

Bon été!

L'équipe du Centre Multi Loisirs Sherbrooke

GROUPE D'ÂGE

Les enfants sont répartis selon leur âge et en fonction du nombre maximum d'enfants par animateur de façon à assurer un encadrement sécuritaire et plus adapté à l'âge des enfants.

MATÉRIEL REQUIS

Afin d'assurer le bon déroulement des camps, les enfants doivent apporter chaque jour :

- un lunch froid, 2 collations et une bouteille d'eau;
- un maillot, un bonnet de bain, une serviette et une veste de flottaison (si votre enfant ne sait pas nager);
- une casquette ou un chapeau, de la crème solaire, des espadrilles ou des sandales à bouts fermés;
- un coffre à crayons, des crayons de couleur, des ciseaux et de la colle;
- un jouet de la maison dans un sac de type *Ziploc*.

Chaque enfant est responsable de ses effets personnels. Il est recommandé de ne pas apporter des objets de valeur, car ceux-ci pourraient être perdus ou volés. Il est conseillé d'identifier tous les effets personnels de votre enfant.

Notez que les enfants auront accès à un abreuvoir seulement pour remplir leur bouteille d'eau. Il est donc primordial d'avoir une bouteille chaque matin.

CRÈME SOLAIRE

Il est de la responsabilité du parent d'appliquer la première couche de crème solaire de son enfant avant son arrivée au camp. Chaque enfant doit être autonome dans l'application de sa crème solaire, car les animateurs ne sont pas autorisés à le faire.

OBJETS PERDUS

Un endroit dédié aux objets perdus est prévu sur chaque site. Veuillez faire part aux animateurs de la perte de tout objet afin que nous tentions de le retrouver. Un mois après la dernière journée des activités estivales, tous les objets perdus seront envoyés chez Estrie Aide.

PROCÉDURE D'ARRIVÉE

À son arrivée, l'enfant doit s'arrêter à la table d'accueil, où le responsable notera l'heure d'arrivée. Il est de la responsabilité du parent de s'assurer que son enfant arrive à l'heure requise pour le début des activités.

En cas de retard, il est de la responsabilité du parent d'appeler le centre pour savoir où le groupe de son enfant est situé. En cas de question, vous pouvez contacter la coordonnatrice des camps de jour au 819 821-5601.

PROCÉDURE DE DÉPART

Afin d'assurer la sécurité des enfants, les parents doivent s'arrêter à l'accueil du site auquel est inscrit l'enfant pour venir chercher ce dernier, et ce, en tout temps. Le parent doit s'identifier et avvertir l'animateur du départ de l'enfant.

Si une personne autre que le parent vient chercher l'enfant, vous devez aviser le Centre ou le mentionner le matin à l'animateur, sans quoi l'enfant demeurera au camp de jour ou au service de garde jusqu'à ce que le parent responsable se présente.

De plus, il est du devoir du parent d'aviser les responsables du camp si son enfant peut quitter seul. Il est aussi du devoir du parent d'appeler ou d'aviser l'animateur si l'enfant doit partir plus tôt.

ABSENCE

Il n'est pas nécessaire de nous aviser si votre enfant ne se présente pas au camp de jour, sauf dans le cadre des sorties à la carte. Toutefois, s'il doit s'absenter en cours de journée, nous vous invitons à vérifier auprès du responsable de son groupe où votre enfant devrait se trouver au moment où vous prévoyez aller le chercher, compte tenu des nombreux déplacements effectués par les groupes.

LES MESURES D'HYGIÈNE ET DE SALUBRITÉ

L'hygiène des mains est obligatoire à l'entrée du site d'accueil, avant et après la consommation de nourriture, après s'être mouché et idéalement en arrivant à la maison après le camp de jour.

CODE VESTIMENTAIRE

Les enfants doivent adopter une tenue sportive et adaptée aux conditions climatiques (imperméable, vêtements chauds, etc.). Il est recommandé d'attacher les cheveux longs. Ainsi, les robes, les jupes et les souliers de type « crocs » ne sont pas recommandés. Les souliers à roulettes sont interdits.

Les vêtements doivent être identifiés au nom de l'enfant. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

FICHE SANTÉ

La fiche santé contient les informations essentielles à la sécurité de l'enfant. Toutes les informations contenues dans la fiche santé demeureront confidentielles. Il est primordial de nous communiquer tout changement à l'état de santé de votre enfant par courriel à info@loisirsherbrooke.com ou par téléphone au 819-821-5601.

ALLERGIES

Votre enfant ne doit apporter aucune collation et aucun repas pouvant contenir des noix et des arachides. Toutes les informations concernant les allergies doivent être indiquées dans la fiche santé de l'enfant.

Auto-injecteur : un enfant souffrant d'allergies doit en tout temps avoir son auto-injecteur en sa possession. Dans le cas où un enfant oublierait son auto-injecteur, l'animateur communiquera avec le parent responsable et celui-ci devra venir porter le médicament dans le plus court délai possible. Il est conseillé de sensibiliser l'enfant à l'importance de l'auto-injecteur.

MÉDICAMENTS

Aucun médicament, autant en vente libre que prescrit, ne sera distribué ou administré par le personnel du camp de jour. Si un enfant doit prendre un médicament pendant les heures de camp, cela doit être indiqué dans sa fiche santé.

URGENCES

Lors d'une situation d'urgence, les personnes-ressources indiquées sur la fiche santé de l'enfant seront contactées. Dans l'éventualité où il est impossible de rejoindre une personne responsable, le personnel du camp de jour verra à ce que l'enfant soit transporté dans un établissement de santé et les frais seront acquittés par les parents.

BAIGNADE

Il est obligatoire pour le parent d'informer les animateurs des aptitudes à la nage des enfants en remplissant la fiche santé. Lors de chacune des périodes de baignade, afin de reconnaître rapidement les enfants qui doivent porter leur vêtement de flottaison individuel (VFI), un bracelet de couleur leur est remis.

Les participants identifiés comme « ayant besoin d'une veste de flottaison individuelle » par les parents ou les animateurs avant la première journée devront obligatoirement porter la veste de flottaison ainsi que le bracelet de couleur. Si la situation de l'enfant change pendant l'été, il est du devoir des parents d'avertir la coordonnatrice des camps de jour.

